

à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tri évolue, notamment pour les emballages en plastique. C'est plus simple pour vous, plus efficace pour la récupération des matières, plus performant pour l'environnement. Pour un tri efficace dans les bacs bleus ou à couvercle jaune, suivez le guide...

## TOUS les emballages en PLASTIQUE

Bouteilles, bidons et flacons habituels auxquels s'ajoutent désormais pots de yaourt, barquettes, boîtes, sacs, sachets et films...

Attention : tous les emballages et uniquement les emballages... pas les autres objets en plastique...



**+ NOUVEAUTÉ**



## TOUS les emballages en MÉTAL

Canettes, boîtes de conserve, barquettes métalliques, aérosols...



De nouveaux autocollants récapitulatifs seront progressivement apposés sur vos bacs bleus ou à couvercle jaune, mais vous pouvez, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, appliquer ces nouvelles consignes.

✓ **EN VRAC,  
SANS SAC,  
BIEN VIDER**

✗ **NE PAS LAVER,  
NE PAS EMBOÎTER,  
NE PAS DÉPOSER  
AU PIED DES  
BORNES**

## TOUS les PETITS CARTONS

Petits cartons, cartonnettes et briques alimentaires



## TOUS les PAPIERS

Imprimés, journaux, magazines, emballages...



Et toujours, les emballages en verre sont à déposer dans les récup'erre ; les vêtements et tissus, dans les bornes à proximité de chez vous, auprès d'une association ou en magasin ; les piles chez vos commerçants et dans les grandes surfaces.

**UN DÉCHET RECYCLÉ, C'EST BIEN ;**

**UN DÉCHET ÉVITÉ, C'EST MIEUX !**

Des solutions alternatives aux emballages existent : les produits en vrac ou peu emballés. Il est également possible de privilégier des emballages recyclables ou réutilisables (carton, verre, etc.), sans oublier sac ou panier pour les courses.